



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des douanes
et droits indirects

Montreuil, le 9 janvier 2026

**Note
aux
opérateurs**

Objet : SDS – Publication du BOD sur le suivi de la sortie en France, et du manuel utilisateurs SDS (DTI).

Je vous informe de la publication de la décision administrative n° 26-001 du 9 janvier 2026 (BOD n° 7616) relative au dispositif de suivi de la sortie en France conformément au système automatisé d'exportation européen, disponible sur [la page BOD du site douane.gouv.fr](#).

Cette DA, d'application immédiate, annule et remplace la DA 09-049 (BOD n°6830) du 29 juin 2009.

Parallèlement, un manuel exposant les modalités pratiques de réalisation des formalités de sortie dans SDS est proposé aux déclarants DTI. Il présente également ses différentes interfaces et ses principales fonctionnalités.

Ce document, qui ne se substitue pas au BOD susmentionné, est disponible sur douane.gouv : [Suivi De Sortie | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)

Toute difficulté d'application au plan réglementaire sera portée à l'attention de votre pôle d'action économique. En cas de dysfonctionnement technique, vous êtes invités à effectuer une demande d'assistance en ligne via OLGA.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le chef de bureau,

Michel BARON

DGDDI
Sous-direction du commerce international
Bureau politique du dédouanement
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Cellule dédouanement
Courriel : dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr

Plan de classement : F.2.1

Réf. : 2600002